

Contributions du MSC à la réunion conjointe du Groupe consultatif et du Bureau du CSA (3 juin 2019)

Remarque relative au projet d'ordre du jour :

Nous souhaiterions formuler quelques commentaires concernant les résultats de la dernière discussion sur la préparation de l'événement portant sur la foresterie durable et le lien entre les plantations d'arbres commerciales et la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous demandons donc à ce que soit inclus un point à la section Questions diverses de de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui.

Point 1 de l'ordre du jour : Programme de travail pluriannuel du CSA pour la période 2020-2023 (première version)

Nous saluons la première version du Programme de travail pluriannuel, qui inclut de nombreuses améliorations et a repris nombre des commentaires formulés par les membres et les participants lors des dernières sessions.

Cependant, nous constatons que certaines parties du document demeurent faibles ou ne sont pas suffisamment sensibles aux discussions, aux observations et aux suggestions réalisées lors des réunions précédentes. Nos remarques visent à améliorer la version actuelle du document dans la direction suivante :

- a) Nous constatons avec préoccupation que la proposition sur la **réduction des inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition**, qui avait obtenu un large soutien, a été écartée de la version actuelle du document. Nous comprenons cependant des informations que nous avons reçues du Secrétaire du CSA, du FIDA et de la FAO que ce thème sera réincorporé au Programme de travail pluriannuel, et qu'un document révisé est actuellement en cours d'élaboration. Nous saluons cette évolution et apporterons nos commentaires à la proposition révisée en temps voulu.
- b) S'agissant du processus de convergence des politiques sur **l'agroécologie et les autres innovations** :
 1. Il est très important que les Objectifs et les résultats escomptés soient clairement formulés. Il conviendrait donc d'explicitier que le processus mènera à des recommandations politiques sur les approches agroécologiques et les autres innovations, qui seront adoptées lors de la 47e session du CSA.
 2. Le texte devrait également être légèrement corrigé pour stipuler que le processus de convergence des politiques ne débutera pas après la 46e session du CSA, mais avec la discussion en Plénière de la 46e session, en tenant compte de l'importance de la Plénière et du débat substantiel qui aura lieu à cette occasion.
 3. Il est fondamental qu'une proposition pour le processus de convergence des politiques sur l'agroécologie et les autres innovations soit adoptée par le Bureau au plus tard à la fin juillet, afin qu'elle puisse être soumise comme projet de cadre de décision à la plénière du mois d'octobre.
 4. Il serait pour cela très utile de désigner au plus tôt le rapporteur pour ce processus. Comme lors des processus précédents, il est important que le rapporteur participe aux délibérations relatives aux modalités de mise en place du processus politique.

5. Nous souhaiterions également rappeler que la conception du processus politique sur l'agroécologie et les autres innovations devrait rechercher les meilleures synergies possibles avec le processus sur les systèmes alimentaires et la nutrition, du fait qu'ils sont étroitement liés à de nombreux aspects. Une méthodologie spécifique devrait pour cela être élaborée.
 6. Enfin, nous recommandons d'inclure également à cet axe de travail le fait qu'il constituera une contribution à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et à la Décennie de l'ONU sur l'agriculture familiale, qui vient de débiter.
- c) **S'agissant de la proposition sur les jeunes**, nous avons des contributions très détaillées et substantielles à réaliser, principalement en raison du fait que nombre de nos suggestions les plus importantes provenant du secteur des jeunes du MSC n'ont pas été adéquatement abordées jusqu'à présent :
- Nous avons besoin d'un titre clair pour cet axe de travail, qui reflète correctement le titre. Nous proposons le titre suivant : « Engagement et emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires ».
 - Nous voulons que la portée et la direction de cet axe de travail soient définies en réponse aux besoins, aux droits et aux demandes de nos divers secteurs de jeunes, et non en réponse à un système agricole mondial qui ne nous considère que comme sa main-d'œuvre actuelle et future. Nous ne voulons pas être seulement vus comme un élément du marché du travail.
 - La portée de cet axe de travail devrait donc aborder les politiques publiques qui garantissent la pérennité, le maintien et le retour des jeunes dans les zones rurales.
 - Nous devons parler d'emploi, notamment de l'emploi décent, des salaires décents et des conditions de travail décentes.
 - Mais nous devons aussi parler de l'accès aux territoires, aux ressources naturelles, aux moyens de production, y compris de la propriété de la terre et des ressources naturelles telles que l'eau, notamment, car la plupart d'entre nous sommes des producteurs/-trices d'aliments, des personnes pratiquant l'agriculture familiale, des peuples autochtones, des pastoralistes, des artisans-pêcheurs ; nous sommes parties intégrantes de nos communautés et de nos territoires, et déterminerons nous-mêmes notre futur.
 - Nous avons besoin de politiques publiques qui nous permettent d'avancer comme nous le décidons. Des politiques publiques portant sur les moyens de production, dans la santé, l'éducation, la récréation, les services sociaux, l'accès aux marchés locaux et aux semences autochtones.
 - Nous avons besoin de politiques publiques qui soutiennent les décisions que nous prenons et voulons mettre fin aux politiques et aux pratiques telles que l'accaparement des terres, l'exploitation, la discrimination et la destruction de notre planète, qui continueront de saper les moyens d'existence de notre génération et ceux des générations futures, si nous ne changeons pas de cap. Faute de changement, les inégalités sociales persisteront et la faim dans le monde augmentera.
 - C'est la raison pour laquelle nous voulons que nos priorités les plus urgentes soient prises en compte dans cet important axe de travail politique :
 - L'accès aux terres et aux autres ressources naturelles pour nous, les jeunes producteurs/-trices d'aliments qui vivons déjà de la production d'aliments, et pour celles et ceux qui viendront après nous.

- Promouvoir et générer des espaces d'éducation en zone rurale, en adaptant les modalités et les programmes scolaires à la vie paysanne, en promouvant l'agroécologie. Promouvoir l'accès des jeunes à ces espaces.
- Promouvoir les programmes de financement en faveur de la pérennité, du maintien et du retour des jeunes dans les zones rurales.
- La pleine reconnaissance de notre diversité et de notre autonomie en tant que jeunes paysan-ne-s, agriculteurs/-trices, pastoralistes, peuples autochtones, jeunes ruraux et urbains, travailleurs/-euses, consommateurs/-trices, et notamment en tant que personnes contribuant à l'économie.
- La pleine reconnaissance de nos droits comme jeunes, de nos droits comme femmes, de notre capacité à prendre en main notre propre développement, de nos droits en tant que producteurs/-trices d'aliments et contributeurs/-trices à l'économie ; le respect de nos droits humains, nos droits à nos identités et sur nos terres et territoires.
- Ceci inclut également notre rôle essentiel dans les processus d'élaboration des politiques, à tous les niveaux, y compris au niveau mondial.
- Les revenus décents, les moyens d'existence décents et les conditions de travail décentes sont fondamentaux pour nous.
- Nous ne pouvons plus ignorer les immenses défis que supposent le changement climatique, la perte de biodiversité et la destruction écologique : ils constituent des facteurs majeurs de la faim et de la malnutrition pour les générations actuelles et futures. Cet axe de travail du CSA ne peut pas ne pas aborder ces questions, si centrales à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et si centrales pour nos vies et nos communautés, et pour les générations futures.
- Nous ne pouvons pas voir les jeunes seulement comme une main-d'œuvre salariée : nous devons nous sentir fiers de vivre à la campagne, de générer nos propres revenus et de contribuer à l'économie.
- Si nous y parvenons, nous aurons davantage de nouvelles générations produisant des aliments dans les champs, contribuant à l'économie, et nous réduirons ainsi la migration forcée et la faim dans le monde. Nous devons pour cela travailler tous ensemble.

d) Collecte de données

- Nous ne comprenons pas pourquoi cette proposition continue d'être considérée comme une proposition d'axe de travail complète, étant donné qu'elle a reçu peu de soutien de la part des États membres.
- Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous pensons que ce thème est important, mais qu'il n'est pas approprié pour un processus de convergence des politiques dans le cadre du CSA.
- Nous reconnaissons qu'une option mentionnée dans la première version consiste à organiser un Forum de haut niveau sur ce thème (comme suggéré au pied de page 2 de la page 14 du document anglais). Nous soutiendrions une telle activité.
- Cependant, nous ne soutenons pas la proposition telle qu'elle est expliquée à la page 14, à l'activité 1.1.2, qui inclut un axe de travail complet assorti d'un rapport du HLPE et d'un processus de convergence des politiques donnant lieu à des recommandations politiques du CSA.

- e) **ASSIMILATION** : à cette section, nous saluons les activités suggérées pour une utilisation, une application et un suivi améliorés. Cependant, nous souhaiterions réitérer deux suggestions spécifiques, que nous avons déjà présentées précédemment :
- a. Nous devrions planifier des activités d'adoption pour l'ensemble des résultats politiques du CSA, ce qui signifie en l'occurrence que nous devrions planifier un événement sur les recommandations politiques du CSA sur les approches agroécologiques et les autres innovations pour 2021.
 - b. Un événement de bilan sur les recommandations politiques du CSA sur l'eau et le changement climatique pourrait être programmé pour 2021, de la même manière que l'événement de bilan prévu pour la 46e session du CSA sur les 3 séries de recommandations politiques ciblant les petits exploitants

Point 2 de l'ordre du jour : Panorama général de la 46e session du CSA

Nous saluons à nouveau le fait que la **Journée mondiale de la femme rurale** fasse partie de l'ordre du jour de la 46e session du CSA et pouvons soutenir la proposition du FIDA en faveur d'une femme rurale petite productrice d'aliments, en mesure de d'exprimer depuis la perspective de millions de personnes faisant partie du MSC. Bien que nous ne la connaissions pas personnellement, nous espérons qu'elle transmette les messages clés de la grande majorité des femmes rurales à la Plénière du CSA.

S'agissant du point de l'ordre du jour consacré aux **Systemes alimentaires et à la nutrition**, nous suggérons de prévoir un espace pour entendre l'expérience des consultations régionales tenues avant la plénière (Afrique, Asie, Proche-Orient, Europe), étant donné que ceci pourrait permettre d'orienter le futur processus.

S'agissant du point de l'ordre du jour sur les partenariats multipartites : Nous pensons que la session plénière sur les partenariats multipartites devrait viser à sensibiliser les participant-e-s sur les principes devant être respectés et les conditions qui devraient prévaloir pour qu'un partenariat multipartite contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation.

Elle devrait notamment souligner **quand et pourquoi** un partenariat multipartite constitue le mécanisme organisationnel/de gouvernance le plus approprié pour réaliser un objectif d'intérêt public (en comparaison avec les autres mécanismes tels que les plates-formes de dialogue multiacteurs dirigées par le secteur privé), **comment** garantir qu'un partenariat multipartite sert **l'intérêt public** (y compris en garantissant la participation des personnes les plus affectées, la reddition de comptes, le respect des principes des droits humains), et **comment** sa **gouvernance interne** peut combattre les asymétries de pouvoir et les conflits d'intérêts potentiels.

Nous avons discuté avec le Secrétariat du CSA, ainsi qu'avec le Facilitateur de ce processus, d'un bref résumé pour cet événement (voir annexe suivante), qui sera aussi communiqué au Bureau du CSA avec nos contributions écrites, après cette réunion.

S'agissant de la réunion de lancement de la **Décennie sur l'agriculture familiale**, il serait important d'explicitier le lien avec les processus actuels et futurs connexes du CSA.

Question sur l'ordre du jour officiel : À la fin de nombreux points de l'ordre du jour du programme officiel de la 46e session du CSA, une phrase indique qu'un résumé de la discussion

sera transféré aux membres du Comité de rédaction du Rapport final. Notre question serait la suivante : comment ces résumés seront-ils préparés ?

S'agissant de la manifestation spéciale sur les jeunes :

Nous saluons la proposition consistant à consacrer la manifestation spéciale du vendredi matin aux jeunes. Il s'agit là d'une opportunité de présenter nos vues comme groupes de jeunes issus de différents secteurs et de toutes les régions, et d'entamer un dialogue avec les États membres et les autres participant-e-s à la Plénière. Nous espérons que la manifestation spéciale attirera de nombreux participant-e-s et que les États membres y seront fortement présents, bien qu'elle se tiendra le vendredi matin.

Nous avons convenu, avec le Secrétariat du MSC et le MSP, de réunir un groupe préparatoire réunissant les secteurs des jeunes des deux mécanismes, afin de garantir l'implication de nos jeunes dans les discussions préparatoires de cette manifestation, pour que la diversité de nos perspectives soit représentée. Dans le cadre de ce groupe, nous pourrions discuter et élaborer une proposition relative au format, aux thèmes et à la méthodologie de cet événement, qui pourra ensuite être soumise à l'examen des membres de la prochaine réunion du Groupe consultatif et du Bureau.

Questions diverses :

Remarque concernant le suivi à donner aux discussions sur la Foresterie durable et à la proposition d'événement sur le lien entre les plantations d'arbres commerciales et la sécurité alimentaire et la nutrition

Nous souhaiterions tout d'abord rappeler la discussion constructive tenue lors de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif le 14 mai, avec des contributions de la FAO, du CGIAR, de l'Indonésie, de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, du MSP, du MSC, du Costa Rica, de la Suisse, de l'Allemagne et d'autres. Nous pensons que les résultats écrits de la réunion ne reflètent pas les riches discussions qui se sont tenues lors de cette dernière.

Nous sommes particulièrement concernés car le compte-rendu suggère d'une manière ou d'une autre que le sujet de l'événement devrait être changé. Le sujet de l'événement semble désormais être « *l'importance des plantations d'arbres pour la SAN* », soulignant seulement les aspects positifs des plantations pour la SAN.

N'oublions pas que l'accord conclu lors de la Plénière du CSA consistait à prévoir du temps pour discuter des principales *questions n'ayant pas été suffisamment abordées* lors des négociations politiques. L'accord émanant de la plénière fait donc référence à la nécessité de mener une discussion sur le ***lien entre les plantations d'arbres commerciales et la SAN***.

Le MSC recommande fortement de continuer à cibler l'événement sur le sujet convenu par la Plénière. Nous nous proposons également de soutenir la préparation de l'événement en collaboration avec la FAO et le CGIAR, si cela est jugé utile.

Contribution du MSC au résumé de la session plénière du CSA sur les partenariats multipartites

Objectif :

La session devrait viser à sensibiliser les participant-e-s sur les principes devant être respectés et les conditions qui devraient prévaloir pour qu'un partenariat multipartite contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation. Elle devrait notamment souligner **quant et pourquoi** un partenariat multipartite constitue le mécanisme organisationnel/de gouvernance le plus approprié pour réaliser un objectif d'intérêt public (en comparaison avec les autres mécanismes tels que les plates-formes de dialogue multiacteurs dirigées par le secteur privé), **comment** garantir qu'un partenariat multipartite sert **l'intérêt public** (y compris en garantissant la participation des personnes les plus affectées, la reddition de comptes, le respect des principes des droits humains), et **comment** sa **gouvernance interne** peut combattre les asymétries de pouvoir et les conflits d'intérêts potentiels.

Grandes lignes de la session :

1. *Introduction* par le responsable de l'équipe de projet du HLPE sur les partenariats multipartites : que sont les partenariats multipartites et quelles sont les principales conclusions du rapport du HLPE en termes d'opportunités et de défis ?
2. Contribution de 2 experts de la gouvernance des partenariats multipartites (un depuis la perspective de la SAN et l'autre amenant l'expertise d'un autre secteur) : *cadrer le débat* situer les partenariats multipartites dans la sphère plus large de la gouvernance de l'alimentation, et notamment :
 - a) quand et pourquoi un partenariat multipartite constitue-t-il le mécanisme organisationnel/de gouvernance le plus approprié pour réaliser un objectif d'intérêt public ?
 - b) Comment garantir qu'un partenariat multipartite sert l'intérêt public ?
 - c) Comment sa gouvernance interne peut-elle combattre les asymétries de pouvoir et les conflits d'intérêts potentiels ?
3. Échange avec la plénière sur le cadre
4. *Expériences et perspectives* des différentes parties prenantes (un gouvernement, un MSP, une institution internationale, un MSC) abordant les 3 questions précédentes.
5. Échange avec la plénière et avec les experts sur les cas et les perspectives abordant *les lacunes et les pistes pour aller de l'avant*
6. Conclusions